



565

Abidjan le 14 Juillet 2008

SOIT TRANSMIS

Madame,

Vous trouverez ci-joint le formulaire ONUCI dûment rempli, le projet Riz de MOMINASSO dans le département de Ferkessédougou, des factures Pro forma et un dépliant PROSAF.

Veillez recevoir Madame, l'expression de notre profonde gratitude.

LA PRESIDENTE

Germaine TOURE



**Madame BUNGA Marie Ange
ONU CI**



ONU CI

565

**QUICK-IMPACT PROJECT
FORMULAIRE DE DEMANDE**

Réf. du projet :

.....

1- ORGANISATION PROSAF (Promotion et Santé de la Femme)		2-NOM DU DEMANDEUR Conseil d'Administration de PROSAF	
3- ADRESSE 25 BP 1456 Abidjan 25	4- TEL. /FAX / Email Tel : (225) 20 21 27 38 (225) 22 43 83 43 ongprosaf@yahoo.fr	5- DATE 08/07/2008	
6- TYPE D'ORGANISATION (quel statut légal – attacher un justificatif) Organisation Non Gouvernementale			
7- DESCRIPTION DE L'ORGANISATION L'organisation Non Gouvernementale Promotion et Santé de la Femme en abrégé ONG PROSAF a été créé le 27 Novembre 1998 à Abidjan Côte d'Ivoire. Elle est engagée dans la promotion de la femme en milieu rural et périurbain sur toute l'étendue du territoire ivoirien et s'est fixé comme Objectifs : - Promouvoir la santé de la reproduction - Soutenir les initiatives locales de développement durable - Développer les activités économiques en faveur des femmes - Appuyer et soutenir les micros finances - promouvoir les Moyens Intermédiaires de Transport en milieu rural - promouvoir la scolarisation de la jeune fille - Renforcer les capacités des ses membres - faire la promotion des droits Humains - Lutter contre le VIH-SIDA et les MST.			
8- NOM ET TITRE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'OPERATION Madame TOURE Germaine, Présidente de l'ONG PROSAF			
9- TITRE DU PROJET Production de riz par le groupement des femmes de Wélgnonmabi à Maminasso, département de Ferkessédougou			
10- AGENCE/INSTITUTION/ ENTREPRISE D'EXECUTION Promotion et Santé de la Femmes (PROSAF)/ Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER).		11- CARACTERISTIQUES ET NOMBRE DE BENEFICIAIRES (femmes, hommes, garçons, filles) Les bénéficiaires sont les membres du groupement Wélgnonmabi du village Maminasso, situé dans le Département de Ferkessédougou à 13km de la dite ville. Ce groupement est constitué depuis 2000 et comprend neuf cent quatre-vingt cinq (985) membres, essentiellement des femmes productrices de vivriers. Les bénéficiaires indirects du projet sont constitués des époux et enfants des membres du groupement, l'ensemble des ménages du village et tout le département de ferké qui sera approvisionné en riz.	
12- LOCALISATION DE L'OPERATION (village, sous-préfecture, préfecture) Le projet sera réalisé dans le village de Maminasso situé à 13kms de la ville de Ferkessédougou ;			

RECEIVED - ONU CI
CIVIL AFFAIRS SECTION
18 JUL. 2008
Time.....Sign.....

13- COÛT (Annexer les estimations et informations appropriées) et DUREE

le coût total du projet est: 10 662 035 F CFA.
le financement recherché est: 10 025 000 F CFA soit 23 768 \$US.
La durée du projet est de 3 mois.

14- VOTRE DEMANDE A-T-ELLE ETE ADRESSEE A D'AUTRES DONATEURS ? (Si oui, veuillez préciser)

Non

15- EN CAS DE FINANCEMENT PAR PLUSIEURS PARTENAIRES, DONNER LEUR IDENTITE

Aucun autre partenaire à part une contribution des bénéficiaires eux-mêmes.

16- EXPERIENCES ANTERIEURES DANS UN DOMAINE CONNEXE

Pour soutenir les ménages les plus vulnérables et faciliter la relance de leurs activités, PROSAF a réalisé plusieurs Opérations d'urgence dans le Sud, le Centre, le Nord, l'Est et l'Ouest de la Côte D'Ivoire avec l'appui de ses partenaires au développement notamment,

- l'OMS : vaccination des enfants de 0 à 5 ans dans 28 villages du Département de KATIOLA en 1998 ;
- UNFPA : en 2003- 2004 dons de 15 SION Motos ambulances à 5 centres de santé pour diminuer la mortalité infantile dans les Zones à risques : Bocanda, Bouaflé, Daloa, Tanda, Bonon ;
- Banque Mondiale : en 2001 pour l'allègement des tâches quotidiennes des femmes en milieu rural font don de SION tri moto à Korhogo ;Lataha ; Napié, Buyo Pour le transport des produits agricoles post-récoltes
- l'UNICEF : en 2005-2006 sensibilisation contre le sida à travers le système traditionnel « Grain de thé » dans la région de Korhogo ;
- Ambassade du CANADA en 2003-2005 pendant la crise, l'ONG a offert des médicaments et des vivres dans 09 Départements du Grand Nord (Katiola, Korhogo, Ferké, Boundiali, Tengrela, Touba, Dabakala, Seguela, Mankono) ;
- Ambassade du CANADA : Mars 2007 formation des formateurs sur les droits des femmes, les audiences foraines et l'identification à Bouaké ;
- Banque Mondiale : L'ONG PROSAF participe depuis 2001 aux Assemblées annuelles de la Banque Mondiale (SSATP) en tant que seule ONG œuvrant dans le domaine du Transport ;
- Encadrement de Cooperatives des Femmes de Niakaramadougou, Niakara/nangoyékaha, Buyo, Ferkessedougou, Katiola, Korhogo.

17- DESCRIPTION DU PROJET (Evaluation de la situation et des besoins)

Le riz est devenu l'aliment de base de la population vivant en Côte d'Ivoire. La production nationale estimée à 700 000 tonnes de riz paddys en 2007 (DSDI) ne permet de satisfaire un peu moins de 50% des besoins de consommation nationale estimée à 1,3 millions de tonnes de riz blanchi (PNR, 2008).

Les rendements des cultures pratiquées dans la zone du projet sont de plus en plus mauvais, à cause entre autres, de la pauvreté des sols. Les productrices sont confrontées aux problèmes d'accès aux semences de bonnes qualités, aux intrants et outils de production.

Par ailleurs, la flambée des prix des denrées alimentaires a réduit la possibilité, à plusieurs ménages de la région surtout en milieu rural, de s'offrir les trois repas par jour. Cette crise alimentaire n'a fait qu'accroître le niveau de pauvreté et l'insécurité alimentaire de nombreux ménages déjà affectés par la guerre.

La réalisation de ce projet, avec l'appui de l'ONUCL, est salubre pour le renforcement des capacités productives des membres du groupement afin d'accroître la productivité et les revenus des membres et surtout contribuer à la satisfaction des besoins de consommation de riz.

Le partenaire principal du projet sera l'ANADER et l'ONG PROSAF qui seront chargés de la formation des membres du groupement et de l'appui technique sur le terrain.

18- OBJECTIFS GLOBAUX ET OBJECTIFS SPECIFIQUES :**Objectifs généraux :**

- Contribuer à la sécurité alimentaire par une production de qualité;
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté ;
- augmenter la capacité de production des membres du groupement

Objectifs spécifiques

- Renforcer les capacités techniques des bénéficiaires ;
- Soutenir le processus organisationnel du groupement ;
- Renforcer la cohésion sociale.

19- EXECUTION DU PROJET (Brève description des opérations et leur durée)

- 1er mois : Préparation du périmètre rizicole
Achat des semences, intrants et outils agricoles
Formation des membres du groupement en technique culturales

Mise en place des cultures

- 2^{ème} mois : Entretien des cultures
Conseil agricole
Suivi des activités
- 3^{ème} mois : Entretien des cultures,
Conseil agricole
Commercialisation des premières récoltes
Suivi des activités

20- ÉTAT DES BESOINS (Veuillez le faire à part si c'est nécessaire)

- le matériel agricole
- les intrants agricoles: semences, engrais, produits phytosanitaires

21- REMARQUES/OBSERVATIONS (Réservé au Project Manager)

22- Budget détaillé par chapitre :

Ordre	Désignation	Prix unit.	Qté	Total	Contribution locale	Montant recherché
1	Matériel et outillage agricole			3 870 000		3 870 000
	Brouettes	30 000	10	300 000		300 000
	Seaux	4 000	20	80 000		80 000
	Dabas	2 000	50	100 000		100 000
	Binettes	1 500	20	30 000		30 000
	Pulvérisateurs	50 000	17	850 000		850 000
	Paires de bottes	4 200	50	210 000		210 000
	SION Tri moto	2 300 000	01	2 300 000		2 300 000
2	Engrais et produits phytosanitaires					
	NPK 10 18 18 (kg)	300	3000	900 000		900 000
	Urée (46%)	300	1500	450 000		450 000
	Herbicide /Round up (L)	5 500	150	825 000		825 000
	Insecticide /Furadan (kg)	5 250	780	105 000		105 000
3	Semences					
	Riz (kg)	500	56	840 000		840 000
4	Main-d'œuvre					
	Mise en place et entretien des cultures			637 035	637 035	
5	Autres					
	sacherie	500	1380	690 000		690 000
	Transport			200 000		200 000
	Formation-Encadrement /Suivi des activités			300 000		300 000
	TOTAL			10 662 035	637 035	10 025 000

23- Chronogramme des activités :

	Période mois 1	Période mois 2	Période mois 3
Activités à mener			
① Préparation des périmètres rizicoles			
② Achats des semences, intrants et matériels agricoles			
③ Formation des membres du groupement en technique culturale			
④ Mise en place des cultures			
⑤ Contrôle des réalisations			

⑥ Entretien des cultures vivrières			
⑧ Conseil agricole			
⑩ Vente des premières récoltes			
⑪ Suivi des activités			
⑫			

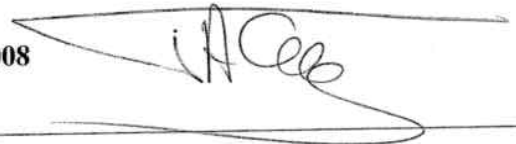
REFERENCES

Par qui et quand avez-vous connu les Projets à Impacts Rapides ? (connaissances, presse, personnel ONUCI, personnel organisations internationales, ONG, autres,...) Veuillez préciser:

ACCORD

- Je confirme que ce projet ne servira aucunement à une organisation à caractère commercial
- En cas de financement direct, je m'engage à utiliser les fonds alloués pour la fin susmentionnée et à soumettre un rapport provisoire/final, incluant les originaux des factures, dans les délais requis
- J'accepte par conséquent de rétrocéder à l'ONUCI tout fonds ou équipement non utilisé.

Nom, Date et Signature: Madame TOURE Germaine, 07/07/2008





#565

**Formulaire
VISITE INITIALE DE SITE**

Intitulé de la proposition de projet Production de riz par le groupement des femmes de Wélgnonmabi à Maminasso, département de Ferkessédougou	Date de Visite 13 mai 2008
Lieu (village, sous-préfecture, préfecture) Le village de Maminasso dans la Sous/Préfecture de Ferkessédougou.	Personnel effectuant la visite (nom, signature et contact) Monsieur COULIBALY Kigbafory 20 30 28 87/ 05 77 55 01
Demandeur (organisation, nom et contact détaillés) PROSAF 25 BP 1456 Abidjan 25- (225) 20 21 27 38 / (225) 22 43 83 43 ongprosaf@yahoo.fr	
Date de soumission de la proposition de projet 08/07/2008	Comment le projet a-t-il été identifié ? Lors de la mission de suivi-évaluation des programmes de soutien agricole aux ménages vulnérables dans le nord du pays.
Brève description du projet <p>Le riz est devenu l'aliment de base de la population vivant en Côte d'Ivoire. La production nationale estimée à 700 000 tonnes de riz paddy en 2007 (DSDI) ne permet de satisfaire un peu moins de 50% des besoins de consommation nationale estimée à 1,3 millions de tonnes de riz blanchi (PNR, 2008).</p> <p>Les rendements des cultures pratiquées dans la zone du projet sont de plus en plus mauvais, à cause entre autres, de la pauvreté des sols. Les productrices sont confrontées aux problèmes d'accès aux semences de bonnes qualités, aux intrants et outils de production et les problèmes d'évacuation des récoltes.</p> <p>Par ailleurs, la flambée des prix des denrées alimentaires a réduit la possibilité, à plusieurs ménages de la région surtout en milieu rural, de s'offrir une alimentation adéquate. Cette crise alimentaire (la flambée des prix) n'a fait qu'accroître le niveau de pauvreté et l'insécurité alimentaire de nombreux ménages déjà affectés par la guerre.</p> <p>La réalisation de ce projet, avec l'appui de l'ONUCI, est salutaire pour le renforcement des capacités productives des membres du groupement afin d'accroître la productivité et les revenus des membres et surtout contribuer à la satisfaction des besoins de consommation de riz.</p> <p>Le partenaire principal du projet sera l'ANADER et l'ONG PROSAF qui seront chargés de la formation des membres du groupement et de l'appui technique sur le terrain.</p>	
La proposition de projet et le budget semblent ils réalistes? Le demandeur (organisation) semble t-il être capable de mettre en œuvre le projet? Y a-t-il des facteurs qui pourraient retarder la mise en œuvre du projet dans les délais des trois mois requis maximum après décaissement des fonds? <p>Le présent projet est réaliste et le budget semble raisonnable. La FAO a réalisé plusieurs opérations d'urgence, dans la zone centre, nord et ouest du pays, avec l'appui d'autres partenaires au développement notamment, le PAM et l'Union Européenne, la Suède, les USA pour soutenir les ménages les plus vulnérables et faciliter la relance de leurs activités. Elle a également exécuté un projet à impact rapide dans l'ouest du pays. Le présent projet sera exécuté avec le partenariat de l'ANADER et de l'ONG PROSAF.</p> <p>Le seul facteur qui pourrait retarder l'exécution de ce projet est la stabilité politique et sociale du pays. Ce risque est limité par l'Accord Politique de Ouagadougou et surtout les progrès réalisés depuis sa signature et par l'engagement de la communauté internationale à soutenir les acteurs ivoiriens dans leurs efforts de reconstruction de la cohésion sociale et du développement social et économique.</p>	
Le projet semble-t-il nécessaire / utile ? Comment peut-il avoir un impact positif sur les attitudes à l'égard de la mission, son mandat ou le processus de paix ? (inclure votre évaluation, ainsi que tout commentaire pertinent fait par le demandeur, les bénéficiaires, ou les représentants de la communauté rencontrés sur le site) <p>Les différentes activités de soutien agricole réalisées par la FAO et le Gouvernement avec l'appui des autres partenaires au développement, ont permis dans leur grande majorité de stabiliser la situation humanitaire jugée critique dans les premières années du déclenchement de la guerre et d'éviter une crise alimentaire à la Côte d'Ivoire.</p> <p>Toutefois, le taux de pauvreté demeure élevé, soit 43 % ; des ménages vivent en insécurité alimentaire, environ 9%. Cette situation est plus accentuée dans le nord du pays avec les mauvaises récoltes enregistrées lors de la dernière campagne agricole et la flambée des prix des denrées alimentaires depuis le mois d'avril 2008. La réalisation de ce projet est donc indispensable afin d'apporter un soutien aux moyens d'existence des ménages vulnérables et d'améliorer la sécurité alimentaire dans cette région du pays.</p> <p>La création d'activités génératrices de revenu contribue t-elle à la réduction de la pauvreté, à la réinsertion des jeunes et des femmes et donc au processus de paix. La mission de l'ONUCI est perçue comme un partenaire au développement de la communauté à travers le financement de ce projet.</p>	

Selon vos consultations avec les représentants les mieux indiqués, veuillez expliquer la position des autorités locales vis-à-vis du projet

Les autorités locales sont favorables à la réalisation des différentes activités de soutien agricole en faveur du groupement des femmes bénéficiaires en vue de renforcer les moyens d'existence des ménages vulnérables et de contribuer à l'amélioration de leur revenu.

Le financement de ce projet par l'ONUCI sera fort apprécié par les autorités et salubre pour lesdits ménages du village de Maminasso.

ANNEXE

REPUBLIQUE DE LA COTE D'IVOIRE
Union - discipline - travail

**PROJET
PRODUCTION DE
RIZ**

GROUPEMENT DES FEMMES DU VILLAGE DE
MAMINASSO

FICHE D'IDENTIFICATION DE PROJET

Titre du projet: production de riz

Nom du groupe bénéficiaire: Groupement des femmes de Wélgnonmabi

Site du projet : Région des Savanes ; Département de Ferkessédougou ;
village de Maminasso.

Date de démarrage prévue: Août 2008

Date de clôture prévue: Octobre 2008

Budget : 10 662 035 FCFA soit 25 279 \$ US

Financement recherché : 10 025 000 FCFA soit 23 768 \$USD

1. Groupe bénéficiaire

Les bénéficiaires et promoteurs de ce projet sont les membres du groupement Wélgnonmabi du village situé dans le Département de Ferkessédougou à 13km de la dite ville.

Ce groupement est constitué de neuf cent quatre-vingt cinq (985) membres, essentiellement des femmes productrices de vivriers. Il a pour objet principal de contribuer à améliorer les conditions de vie des membres par un système d'entraide au niveau des travaux champêtres et de l'approvisionnement en intrants afin d'obtenir de bons rendements.

Ce groupement de femmes constitue un maillon essentiel de l'approvisionnement du marché du village de Maminasso en denrées alimentaires. Le renforcement des capacités de ce groupement permettra de mettre à disposition une quantité plus importante de riz sur le marché dudit village, au profit des populations de la zone.

2. justification

Le riz est la troisième céréale produite à l'échelle mondiale, après le blé et le maïs. La production ne cesse de s'accroître pour répondre à l'augmentation de la population mondiale. Avec l'urbanisation rapide de la Côte d'Ivoire et les changements climatiques, le riz est devenu l'aliment principal de la population vivant en Côte d'Ivoire. La production nationale estimée à 700 000 tonnes de riz blanchi en 2007 ne permet de satisfaire un peu moins de 50% des besoins en consommation intérieure estimée à 1,3 millions de tonnes de riz blanchi (PNR, 2008).

La flambée des prix du riz sur le marché mondial entraîne inévitablement une hausse significative du prix au consommateur, réduisant ainsi "le panier de la ménagère" et donc la possibilité de s'offrir plusieurs repas par jour. La paupérisation des populations les plus vulnérables est l'une des conséquences de cette augmentation des prix.

Pour atténuer les souffrances des populations de la région des Savanes, il apparaît opportun de favoriser la création de richesses en améliorant la production de riz. De plus, la situation de crise que traverse la Côte d'Ivoire expose les femmes, qui sont les plus vulnérables, aux effets pervers de la pauvreté. Ainsi, ont-elles besoin d'activités rémunératrices pour faire face non seulement à leurs besoins, mais aussi à ceux de leurs enfants et parents.

La satisfaction nutritionnelle des familles des membres du groupement d'une part et celle des besoins du marché local d'autre part constituent des préoccupations qui motivent la réalisation du présent projet.

3. Objectif du projet

Globalement, le projet vise l'amélioration des capacités de production du groupement de productrices de vivriers du village de Maminasso en vue de lutter contre la pauvreté.

Spécifiquement, le projet permettra de

- Approvisionner le groupement en moyens de productions agricoles (intrants :

engrais, semences, produits phytosanitaires ; outillages) ;

- Assurer l'encadrement et la formation des membres du groupement.

4. Durée du projet

Le projet débutera en août 2008 pour s'achever en octobre 200e. Soit une durée totale de trois (03) mois.

5. Activités du projet

ACTIVITES	RESPONSABLE D'EXECUTION	MOIS
Formation sur l'utilisation des intrants et matériel de production	ANADER/ PPROSAF	Mois 1
Achat et livraison des intrants et matériel de production	FAO	Mois 1
Préparation de terrain /Mise en place des intrants et matériel de production	Bénéficiaires - ANADER	Mois 1 et 2
Entretien et conduite des cultures	Bénéficiaires	Mois 2 et 12
Récolte et commercialiser les produits	Bénéficiaires	à partir du 3 ^{ème} mois
Préparer et présenter les rapports intérimaire et final	ANADER/PROSAF /FAO	Mois 3

6. Résultats du projet

Le résultat attendu du projet est essentiellement d'atteindre un rendement de 3,5 tonnes de paddy par hectare de riz cultivé, soit au total 105 tonnes sur les 30 hectares de terres à mettre en valeur.

7. Budget

Désignation	Qté	C.U		Total	
		US\$	FCFA	US\$	FCFA
Brouettes	10	72,25	30 000	722,5	300 000
Seaux	20	9,63	4 000	192,7	80 000
Dabas	50	4,8	2 000	240,8	100 000
Binettes	20	3,61	1 500	72,25	30 000
Pulvérisateurs	17	120,42	50 000	2047,2	850 000
Paire de bottes	50		4 200	505,8	210 000
SION Tri moto	01	5539,5	2 3000 000	5539,5	2 300 000
S/TOTAL OUTILS				9320,8	3 870 000
Engrais					
NPK	3000	0,72	300	2134	900 000
Urée	1500	0,78	325	1067	450 000
Pesticides					
Round up (Herbicide l/ha)	150	13,25	5 500	1956	825 000
Furadan (Insecticide kg/ha)	780	6,02	2 500	4623	1 950 000
Semences (kg/ha)	56	1,21	500	1 992	840 000
Sacherie (nombre de sac/ha)	1380	1,21	500	1636	690 000
S/TOTAL INTRANTS + SACHERIE / HA				590,6	1 058 725
TRANSPORT+travaux				1985	837 035
Suivi des activités du projet				711	300 000
TOTAL GENERAL				25 279	10 662 035

8. Analyse Coûts -Avantages

Dépenses 1 ^{re} année	US\$	FCFA
<i>Frais de démarrage, 1^{re} année</i>		
Achat d'outils agricoles	9320,8	3 870 000
<i>Frais de, fonctionnement, 1^{re} année</i>		
Achats engrais	4972,3	2 064 500
Achats semences	1276,5	530 000
Achats pesticides	4455,7	1 850 000
Autres dépenses (transport, sacherie...)	4 495	1 895 760
Total des dépenses annuelles	24 567	10 362 035
Recettes 1^{re} année		
recette production (3 500 kg/ha, 125F/kg)	1053,7	437 500
Cultures intermédiaires (Maraîchère)	9 290	1 155 200
Total des Recettes annuelles	36 228	15 280 200
Bénéfices (les recettes moins les coûts). 1 ^{re} année	11 660	3 918 165

Le coût global du projet est estimé à 10 662 035 francs CFA soit 24 567 \$ US. Les membres du groupement assureront le défrichage, le semi, l'entretien (y compris la surveillance), la récolte, le séchage et le vannage des produits de récolte. Les bénéficiaires feront un apport de 637 035 FCFA, soit 1 510 \$ US représentant 6% du coût du projet. Le financement recherché est d'un montant de **10 025 000 FCFA**, soit 23 768 \$US.

9. Risques

La sécheresse et le non respect des contrats d'enlèvement ou d'achat par les partenaires commerciaux pourraient être éventuellement les risques à courir par le projet.

Un accent particulier sera mis sur la recherche de partenaires crédibles et la fiabilisation des contrats de commercialisation des récoltes. Le respect des techniques de production et du calendrier cultural permettra d'atteindre les rendements escomptés.

10. Liens du projet

PROSAF et l'ANADER (Assistance technique) sont les structures qui s'occupent de l'encadrement et du développement agricole de la zone couverte par le projet. L'une des missions de l'ANADER est d'encadrer les producteurs agricoles dans l'exécution des tâches techniques en vu d'optimiser les rendements des spéculations cultivées.

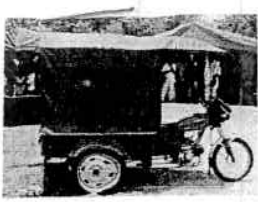
Le projet bénéficiera de l'encadrement technique des agents de l'ANADER. PROSAF apportera son assistance pour le bon déroulement des activités du projet.

11. Stratégie pour parvenir à l'autonomie financière

Les fonds du groupement sont gérés par le bureau élu en assemblée générale. L'assemblée générale du groupement décidera, avec l'assistance de PROSAF, des prélèvements à effectuer sur les ventes pour le remboursement des fonds ayant servi à l'achat des intrants afin d'assurer la pérennité de l'activité de production.

12. Soutien technique

PROSAF et l'ANADER (Assistance technique) assureront l'appui et l'encadrement technique du groupement ainsi que la rédaction des rapports intérimaire et final à soumettre à la FAO.



Abidjan le, 08 Juillet 2008

Objet : Soumission pour la fourniture
de 01 SION Tri-moto

CLIENT : PROSAF

FACTURE PROFORMA N°0045/abj-SOMIT/08				
N° D'ordre	Désignation	Quantité	Prix unitaire	TOTAL
01	SION TRI MOTO	01	2.300.000	2.300.000
TOTAL				2.300.000

50% à la commande

50% à la livraison

Arrêté la présente facture à la somme de **deux millions trois cent mille francs CFA (2.300.000)**

LE DIRECTEUR COMMERCIAL

KITAN COULIBALY

QUINCAILLERIE IVOIRE

Electricité - Plomberie - Peinture
Serrure & Divers

ADJAME St MICHEL face SICOMEX

Abidjan, le Mercredi 03/07/2008

Cel.: (225) 06 31 18 31
(225) 08 44 33 83
(225) 04 66 48 69



FAKTURE PERFORMA N° 000605

M: ADJAME St MICHEL

REF	QTE.	DESIGNATION	P. UNITAIRE	PRIX TOTAL
	10	Boutons	30,000	300,000
	20	Jeux	4400	88,000
	50	claviers	2000	100,000
	20	Boutons	1500	30,000
	70	Boutons	4000	280,000

Date de rendez-vous: TOTAL **743,000**

Avance:

Reste:

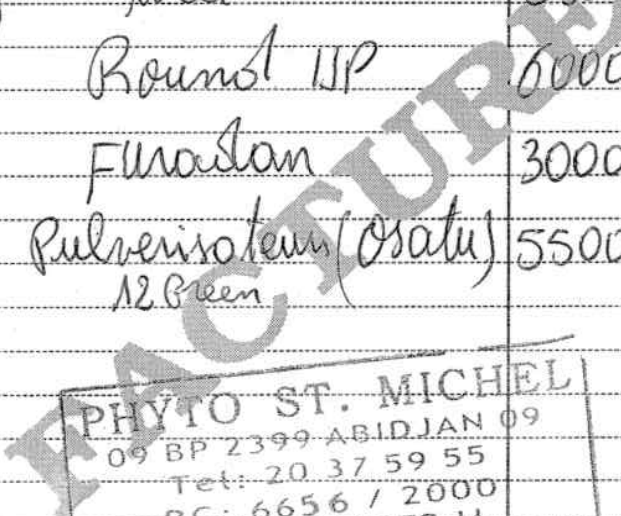
Arrêtée la présente facture à la somme de:

PHYTO ST. MICHEL
 09 BP 2399 ABIDJAN 09
 Tel: 20 37 59 55
 RC: 6656 / 2000
 CC: 0413772 H
 Regime d'imposition SYNTHETIQUE
 Centre des Impôts: ADJAME

FACTURE N° []

Date : 09 07 08

M. **FACTURE PRO FORMAT** Doit

Qté	DÉSIGNATION	P. Unit.	Prix. Total
200g	NP 1g	23000	92000
150kg	Mée	25000	75000
05l	Round NP	6000	30000
26	Furadan	3000	78000
17	Pulverisatom (Osatu) 12 Green	5500	935000
			
PHYTO ST. MICHEL 09 BP 2399 ABIDJAN 09 Tel: 20 37 59 55 RC: 6656 / 2000 CC: 0413772 H Regime d'imposition SYNTHETIQUE Centre des Impôts: ADJAME			

Payé comptant : **TOTAL** 1210.000
 Reste à payer :

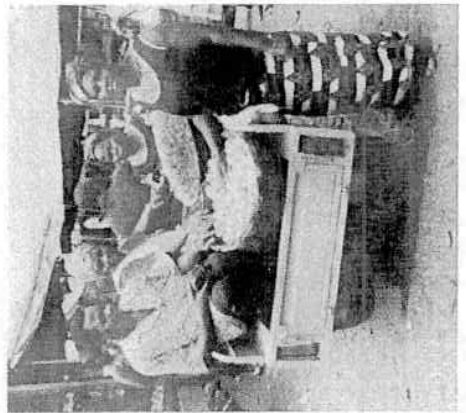
Les marchandises vendues ne sont ni reprises, ni échangées

PRESENTATION

L'organisation Non Gouvernementale Promotion et Santé de la Femme en abrégé ONG PROSAF a été créé le 27 Novembre 1998 à Abidjan Côte-d'Ivoire par des personnes de bonne volonté, engagées dans la promotion de la femme en milieu rural et périurbain sur toute l'étendue du territoire ivoirien.

OBJECTIFS

- Promouvoir la santé de la reproduction
- Soutenir les initiatives locales de développement durable ;
- Développer les activités économiques en faveur des femmes ;
- Appuyer et soutenir les micros finances ;
- promouvoir les Moyens Intermédiaires de Transport en milieu rural ;
- promouvoir la scolarisation de la jeune fille ;
- Renforcer les capacités des ses membres ;
- Faire la promotion des droits Humains ;
- Lutter contre le VIH-SIDA et les MST.



"Le bien-être de la femme est plus qu'un Combat pour nous"

ACTIONS DE L'ONG PROSAF

Santé : vaccination des enfants de 0 à 5 ans dans 28 villages du Département de KATIOLA avec l'appui de l'OMS 1998



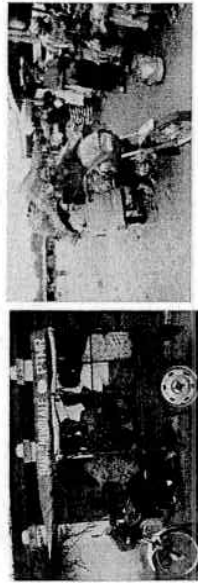
Le sida : sensibilisation contre le sida à travers le système traditionnel « Grain de thé » dans la région de KORHOGO avec l'appui de L'UNICEF en 2005-2006



Transport

Allègement des tâches quotidiennes des femmes en milieu rural et périurbain.

En 2001 don de SION tri moto avec l'appui de la Banque Mondiale à Krhogo ;Lataha ; Napié etc...
Pour le transport des produits agricoles post-Récoltes.



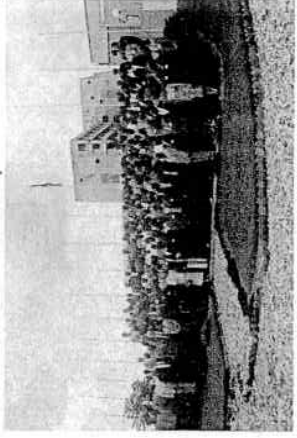
"Le bien-être de la femme est plus qu'un Combat pour nous"

En 2003- 2004 dons du FNUAP, de 15 SION Motos ambulances à 5 centre de Santé pour diminuer la mortalité Infantile dans les Zones à risques : Bocanda, Bouafié, Daloa, Tanda, Bonon

L'humanitaire : pendant la crise, l'ONG a offert des médicaments et des vivres dans 09 départements du Grand Nord (Katiola, Korhogo, Ferké, Boundiali, Tengrela, Touba, Dabakala, Seguela, Mankono) avec le Concours de l'ambassade du Canada de 2003 à 2005.

Droit de l'homme : formation des formateurs sur les droits des femmes, les audiences foraines et l'identification à Bouaké en Mars 2007 avec l'appui de l'ambassade du Canada.

L'ONG PROSAF participe depuis 2001 aux Assemblées annuelles de la Banque Mondiale (SSATP) en tant que seule ONG œuvrant dans le domaine du Transport. Elle a participé à de Nombreuses rencontres au niveau international pour le bien-être de la femme et de l'enfant ;



"Le bien-être de la femme est plus qu'un Combat pour nous"

DIRECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION
PREFECTORALEDIRECTION DES AFFAIRES
GENERALESRECEPISSE DE DECLARATION
D'ASSOCIATION N° 256 /MEMAT/DGAP/DAG/SDVAC

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration du Territoire donne aux personnes ci-dessous désignées, récépissé de déclaration pour l'association définie comme suit, régie par la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations.

TITRE : ONG PROMOTION ET SANTE DE LA FEMME (PROSAF)

SIEGE : 20 BP 559 ABIDJAN 20

OBJET : L'association dénommée : ONG PROMOTION ET SANTE DE LA FEMME (PROSAF) a pour objets de :

- contribuer à la promotion de la femme par des initiatives ;
- Organiser l'éducation sanitaire de la femme ;
- Participer aux campagnes de vaccination et de sensibilisation de la femme face aux pandémies du SIDA et des MST.

NOM ET PRENOMS DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Présidente

TOURE ALOHIO GERMAINE

Vice-Présidente

NEBOUET MASSAN AGATHE CLOTILDE

Trésorière Secrétaire Général

OUATTARA EPOUSE KONE YOHA MIGNAN

PIECES ANNEXEES A LA DECLARATION

- 1°) Les Statuts
- 2°) Le Règlement Intérieur
- 3°) Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive
- 4°) La Liste des Membres Fondateurs
- 5°) La liste des Membres du Bureau Exécutif.

Notification est faite aux Membres du Conseil d'Administration des dispositions suivantes de la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 :

- Pendant un délai de deux (02) mois à compter de la date de dépôt de la déclaration, l'association ne peut exercer aucune activité (Article 9 de la loi).
- Dans un délai d'un mois, toutes modifications intervenues dans l'administration ou la direction du groupement ainsi que toutes modifications apportées aux statuts doivent être portées à la connaissance de l'autorité compétente (Article 10 de la loi).
- Pour obtenir la capacité juridique, l'association doit être rendue publique par les Fondateurs à l'expiration du délai prévu à l'article 9 de la loi au moyen de l'insertion dans le Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire d'un extrait contenant la date de déclaration, le titre et l'objet de l'association ainsi que l'indication de son siège (Article 11 de la loi).

AMPLIATIONS :

Abidjan, le 30 JUIL 2003

Présidence de la République	1
Secrétariat Général du GVT	1
Ministère, Miniadministration du Territoire (CAB)	1
Ministère, Miniadministration du Territoire (DGAP)	2
Ministère (DGNP)	1
Intéressés	1
Archives	1
Chrono	1
J.O	1



MINISTERE D'ETAT
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION DE L'INTEGRATION AFRICAINE
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 09 12 2003

N° 4743 /MAE/IACI/ONG/BBMA/NAYJ

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 21 décembre 2003 relative aux documents que vous avez bien voulu me faire parvenir en vue de compléter votre dossier.

Après examen, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que votre organisation figure au nombre des ONG nationales reconnues par le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma haute considération.



Pour le Ministre et P.O.
Le Chef de Cabinet

[Signature]
B. AYICHA Valérie Georges
Ambassadrice

Madame GERMAINE TOURE
Présidente de l'ONG
« PRO.SA.F »
25 BP 1456

ABIDJAN 25